



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM**

**À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ**

---

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

le conseil de ladite municipalité, à une assemblée ordinaire, tenue le 4 février 2020, a adopté le règlement suivant :

▸ règlement no 396-19, intitulé « *Règlement interdisant la distribution de certains sacs de plastique* ».

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT À DUNHAM, CE SEPTIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT.**

**Pierre Loiseau, greffier**

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 12 février 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour de février 2020.

**Pierre Loiseau, greffier**